



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/012

**OBJET : CANDIDATURE APPEL À PROJET PORTÉ PAR LA
RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE « EXPÉRIMENTATION DE
SOLUTIONS DE MOBILITÉ INNOVANTES »**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 39

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 15

Date de convocation : 6 janvier 2021

Date d'affichage de la convocation au siège : 6 janvier 2021

**Le 12 janvier de l'année deux mille
vingt et un à 18h30**

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de Montesquieu,
légalement convoqué, s'est réuni sous la
présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	E	M. DURAND
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
DABAN Mathieu	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	P	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	E	Mme BOURROUSSE	SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	P	
SOUBELET Véronique	P		GIRAudeau Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme LAGARDE, secrétaire de séance.
Le procès-verbal du 25 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/012

**OBJET : CANDIDATURE APPEL À PROJET PORTÉ PAR LA
RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE « EXPÉRIMENTATION DE
SOLUTIONS DE MOBILITÉ INNOVANTES »**

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu (CCM) et notamment l'article 3-3-3 « Transports – Déplacements »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'appel à projet de la Région Nouvelle-Aquitaine « Expérimentation de solutions de mobilité innovantes » pour la période 2019-2020,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

L'appel à projet susvisé soutient les initiatives locales permettant l'expérimentation de mobilités alternatives sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine, en conditions réelles et en plaçant l'utilisateur au cœur de la démarche (par l'intermédiaire de services, produits ou technologies innovants en matière de mobilité et de transport). Il vise aussi bien des projets en phase de structuration (phase préalable d'étude et de faisabilité stratégique, technique, juridique et financière du projet) que des projets prêts à être mis en œuvre.

A ce titre, la CCM candidate à cet appel à projet afin de proposer sur son territoire la mise en œuvre d'un projet de covoiturage / auto-stop spontané. Le mode de fonctionnement de cette démarche, pour lequel la candidature de la Communauté de Communes à l'appel à projet régional est soumise, comporte les points suivants :

- Développer une application pour smartphone,
- Mise en place d'une solution logicielle d'administration du service,
- Solution de panneautage / affichage pour l'ensemble des communes et sur les axes prioritaires,
- Bénéficier d'un accompagnement à la conduite de projet.

Ce projet est perçu comme innovant pour le territoire communautaire du fait de sa dimension technologique, sa capacité à toucher un large public (jeunes, personnes précaires ou isolées...) et ce quelle que soit la commune. Cette initiative permettra de générer une coopération accrue entre différentes parties prenantes (autorités organisatrices de la mobilité, CCM, communes...) et de développer la connaissance des mobilités à l'œuvre sur notre territoire (usages, impacts sociaux, environnementaux...).

Cette démarche doit permettre de faciliter la mobilité sur le territoire tout en créant du lien social, diminuant les gaz à effet de serre et proposant une alternative à « l'autosolisme ».

Financement :

A ce jour, la Région Nouvelle-Aquitaine a organisé l'appel à projet selon deux types de candidature. Le projet de la CCM rentre dans les critères des « Projets en phase de maturation » : « *L'intervention régionale ne pourra dépasser un plafond de 200 000 € par projet et un taux maximum de 70% des dépenses éligibles, conformément aux règlements d'intervention de la Région et dans le respect des cadres européens (régime d'exemption relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation notamment).* »



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/012

**OBJET : CANDIDATURE APPEL À PROJET PORTÉ PAR LA
RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE « EXPÉRIMENTATION DE
SOLUTIONS DE MOBILITÉ INNOVANTES »**

Plan de financement estimatif :

	Année 1	Année 2	Année 3	Total
Frais de personnel (communication + service mobilité + informatique)	8 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	16 000,00 €
Frais généraux + achats (solution de panneautage)	8 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	12 000,00 €
Investissements non récupérables affectés au programme : coût de la solution logicielle	8 500,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €	21 500,00 €
Autres frais spécifiques : communication	3 500,00 €	1 500,00 €		5 000,00 €
Total général	28 000,00 €	14 000,00 €	12 500,00 €	54 500,00 € HT

- Taux maximum de l'intervention régionale : 70 %, soit 38 150 € ;
- Part d'autofinancement de la CCM : 30 %, soit 16 350 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve la candidature de la Communauté de Communes de Montesquieu à l'appel à projet de la Région « expérimentation de solutions de mobilité innovantes »,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions permettant d'exécuter la délibération et signer les documents administratifs, techniques et financiers permettant sa mise en œuvre.

Fait à Martillac, le 12 janvier 2021

Le Président de la CCM
Bernard FATH

Document signé électroniquement

